

## **AVENANT A LA CONVENTION NUMERO 12/1265 du 30 juillet 2012**

**La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** représentée par son Président, Monsieur Eugène CASELLI, dont le siège est situé : Les Docks – Atrium 10.7 – Place de la Joliette – BP 48014 – 13567 MARSEILLE CEDEX 02

**L'Association Grand Luminy** représentée par son Président, Monsieur Pierre CHIAPPETTA – Parc Scientifique et Technologique de Luminy – Case 922 – Bâtiment CCIMP – 2<sup>ème</sup> étage – 13288 MARSEILLE CEDEX 9,

### **Préambule :**

Lors du Conseil de Communauté du 28 mars 2011 DDIP 002-271/11/cc, Marseille Provence Métropole a octroyé à l'Association Grand Luminy une subvention d'investissement de 130 K€ pour l'aménagement de 500 m<sup>2</sup> supplémentaires dans Luminy Biotech 2.

Le plan de financement de l'opération prévoyait un soutien du même montant de la part du Conseil Régional et du Conseil Général, ainsi qu'une intervention du Feder de 210 K€.

Les trois collectivités ont voté le financement de l'opération, mais celle-ci n'a pu être lancée face aux incertitudes que présentent le FEDER (risque de recalcul, retard paiement....).

Ainsi, lors du Conseil de Communauté du 22 mars 2013 DDIP 007-22/03/13 CC, Marseille Provence Métropole a approuvé la revalorisation de programme relative à l'aménagement de Luminy Biotech 2 pour un montant de 60 K€ portant l'autorisation de programme à un montant de total de 190 K€.

Afin de sécuriser le financement de l'opération, le Conseil d'Administration de l'Association Grand Luminy a sollicité le Conseil Général des Bouches du Rhône, le Conseil Régional PACA et Marseille Provence Métropole pour augmenter leur participation à 190 K€ (+ 60 K€ chacun), les 30 K€ restant seront financés par l'Association Grand Luminy.

### **Article 1 :**

L'article 1 de la convention n°12/1265 du 30/07/2012 est modifié comme suit :

Afin de finaliser l'opération « Extension de la pépinière Grand Luminy », une subvention d'investissement supplémentaire d'un montant de 60 K€ est attribuée par la collectivité au titulaire.

Le montant total de l'opération s'élève donc à 190 K€ euros.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Président de la Communauté  
Urbaine Marseille Provence Métropole

Le Président  
Association Grand Luminy

**Eugène CASELLI**

**Pierre CHIAPPETTA**